

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n°08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandats spéciaux, par voie de régularisation, aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission au Palais de l'Elysée à Paris les 17 et 18 décembre 2013 ;
- Madame Brigitte HOARAU (10ème Adjointe) à l'occasion d'une mission à Paris du 7 au 16 juin 2014 pour les 6èmes Assises Nationales de l'Accessibilité.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14465-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-65 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*8 abstentions
(dont 1 vote par procuration)*

pour

↓
*Monsieur FUMA Sudel, Mme ANILHA Fernande,
Messieurs VICTORIA René-Paul,
LAGOURGUE Michel, HOARAU Serge,
HUBERT Richenel et Madame VITRY Faouzia*

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1 Donne mandats spéciaux aux élus suivants :

- Monsieur Gilbert ANNETTE (Maire) à l'occasion d'une mission au Palais de l'Elysée à Paris les 17 et 18 décembre 2013 ;
- Madame Brigitte HOARAU (10ème Adjointe) à l'occasion d'une mission à Paris du 7 au 16 juin 2014 pour les 6èmes Assises Nationales de l'Accessibilité.

ARTICLE 2 Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n°08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14465-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE